



CAMPING PARISI

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Révision 10/11/2025

Entrer dans le camping implique une pleine acceptation de ces règlements, qui peuvent être complétés par des règles supplémentaires émises par la direction afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation.

Les membres du personnel sont autorisés à faire respecter ces règles et à signaler toute infraction à la direction.

Les visiteurs qui ne respectent pas le terrain peuvent être priés de quitter immédiatement le camping.

1. CHECK-IN / CHECK-OUT

- Tous les clients et visiteurs doivent s'enregistrer à la réception à leur arrivée et présenter une pièce d'identité valide.
 - Les mineurs ne peuvent entrer qu'accompagnés d'un parent ou d'un adulte avec une autorisation écrite et une copie de la pièce d'identité du parent.
 - Les cartes de réduction ou de membre doivent être présentées à l'arrivée. Les réductions ne sont pas cumulables.
 - La direction attribue le numéro de l'emplacement / mobil-home et la place de parking ; il est interdit de se déplacer sans autorisation.
 - L'attribution de l'emplacement se fait en fonction du type et de la taille du véhicule / tente déclaré lors de la réservation (Camping-car / Caravane / Van / Tente et dimensions correspondantes).
 - Check-in : à partir de 12h00 pour les emplacements et à partir de 15h00 pour les mobil-homes et l'appartement.
 - Heure d'arrivée maximale : 20h00. Le check-in tardif est soumis à disponibilité, sur demande préalable et approbation de la direction.
 - Les clients doivent vérifier l'exactitude de leur enregistrement et signaler tout changement (nombre de personnes, durée du séjour, changement d'emplacement, etc.).
-

2. ANIMAUX

Les chiens, chats et animaux domestiques similaires sont autorisés, sous réserve des règles suivantes :

- Ils doivent être vaccinés et disposer d'un certificat à jour.
 - Ils doivent rester attachés en laisse en permanence.
 - Leurs besoins doivent être satisfaits à l'extérieur du camping et les excréments ramassés.
 - Les animaux ne doivent jamais être laissés seuls et ne doivent pas déranger les autres clients.
- Les animaux bruyants, agressifs ou problématiques pourront être exclus du camping.
-

3. SILENCE ET RESPECT

- Les clients doivent toujours se comporter de manière respectueuse envers les autres.
 - Pendant les heures de silence (23h00 – 08h00), il est interdit de :
 - o Utiliser des appareils sonores, instruments de musique ou équipements bruyants.
 - o Pratiquer des activités sportives ou des jeux pouvant déranger le calme.
-

4. VISITEURS

- L'accès aux visiteurs n'est autorisé que pendant la journée, à pied, avec autorisation de la direction et présentation d'une pièce d'identité.
 - Le tarif journalier du prix en vigueur s'applique.
 - Le client enregistré est responsable du comportement de ses visiteurs.
-

5. INTERDICTIONS

À l'intérieur du camping, il est interdit de :

- Modifier le terrain, creuser des trous ou enfoncer des piquets.
 - Apporter des modifications aux emplacements ou mobil-homes.
 - Allumer des feux en plein air (barbecue autorisé uniquement avec précaution et respect des voisins).
 - Verser des liquides bouillants, huiles ou déchets dans les caniveaux ou sur le sol.
 - Gaspiller de l'eau (pistolets à eau et jeux similaires interdits).
 - Endommager la végétation ou les équipements du camping.
 - Traverser les emplacements avec des vélos ou autres véhicules : circulation uniquement sur les routes internes, vitesse max 5 km/h.
 - Utiliser les arbres ou rampes pour attacher cordes, bâches, tendeurs ou hamacs.
 - Occuper temporairement des emplacements libres avec des véhicules.
 - Jeter des déchets sans respecter le tri sélectif.
 - Utiliser des appareils électriques à forte consommation (chauffages, cuisinières, plaques électriques, etc.) : l'alimentation par emplacement est de 6 Ampères (1300 Watts).
-

6. EMBARCATIONS

Conformément à la loi du 15/11/2011 n° 203, les embarcations à moteur non immatriculées de plus de 2,5 m naviguant sur le Lac Majeur doivent être munies d'un identifiant délivré par l'autorité compétente.

- L'emplacement de bouée est attribué par la direction.
 - Il est interdit de laisser des canots pneumatiques, canoës ou SUP sur la plage.
 - Les clients doivent récupérer à la réception le règlement pour les embarcations et le garder à bord.
 - Le service de mise à l'eau et de stationnement des remorques n'est pas disponible au camping (disponible chez un partenaire à 1 km).
-

7. SÉCURITÉ

- Chaque client doit garder ses biens en sécurité. La direction n'est pas responsable des vols, pertes ou dommages causés par des tiers ou par un usage inapproprié des équipements.
 - Les objets trouvés doivent être remis à la direction.
 - Les parents sont responsables de leurs enfants et de l'utilisation correcte des aires de jeux.
 - Un gardien de nuit est présent pour assurer l'ordre et la sécurité ; en cas de besoin, contactez-le directement.
-

8. RÉSERVATIONS ET PAIEMENTS

- La réservation est confirmée par le versement d'un acompte correspondant à 30 % du séjour ou au moins le coût d'une nuit. La direction peut demander des montants différents à sa discrétion.
- L'emplacement est réservé jusqu'à 11h00 le lendemain, le mobil-home jusqu'à 10h00.
- En cas de non-présentation (no-show), l'acompte sera conservé.
- Départs :
 - o Emplacement : avant 11h00

- o Mobil-home : avant 10h00
 - o Départs après l'heure prévue : sous réserve de disponibilité avec supplément.
 - Paiements :
 - o Solde à régler la veille du départ.
 - o Tout retard d'arrivée ou départ anticipé entraîne le paiement de la totalité de la période réservée.
-

9. POLITIQUE DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

- Les réservations peuvent être faites en ligne ou via le formulaire de demande sur le site.
- La confirmation finale est envoyée après réception de l'acompte.
- Le devis peut varier en fonction des informations fournies et du nombre réel de personnes au moment du check-in.
- Taxe de séjour non incluse.

Annulation des réservations directes :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le check-in : remboursement complet de l'acompte.
- Annulation après 30 jours ou no-show : acompte conservé et non remboursable.
- L'acompte n'est pas remboursé en cas de conditions météorologiques défavorables.
- Les annulations doivent être communiquées par e-mail à : info@campingparisi.it

Annulation des réservations via portails (Booking.com, etc.) :

- Selon les règles du tarif choisi sur le portail.
-

10. RÈGLEMENT DES MOBIL-HOMES

- Les unités sont entièrement meublées et équipées de vaisselle et d'ustensiles.
 - Le linge de lit et de bain peut être loué à la réception.
 - La direction peut accéder au logement, après avis préalable, pour des contrôles ou besoins techniques.
 - À l'arrivée, le client doit vérifier l'inventaire et signaler toute absence.
 - Au départ, le logement doit être rendu propre et rangé (coin cuisine, vaisselle, salle de bain, poubelles).
 - Tout dommage ou objet manquant sera facturé.
 - Check-in : 15h00 – 20h00
 - Check-out : avant 10h00 – après cette heure, une nuit supplémentaire sera facturée.
 - Il est interdit de fumer à l'intérieur des mobil-homes.
 - Les animaux sont autorisés uniquement sur autorisation préalable de la direction.
 - Le tri sélectif est obligatoire (verre, papier, plastique, organique, ordures générales). Le non-respect entraîne une amende de 50 € à 150 € selon l'arrêté municipal n° 8/2006 de Baveno.
 - Les déchets doivent être correctement fermés et déposés dans les conteneurs prévus à côté du bloc sanitaire.
-

11. RÈGLEMENT DE LA MAISON DE VACANCES CASA PARISI

1. CLIENTS ET OCCUPATION MAXIMALE

- La maison peut accueillir jusqu'à 6 adultes.

- Les visiteurs sont autorisés uniquement sur accord préalable de la direction et doivent être enregistrés.
- Le client principal est responsable du comportement de ses visiteurs.

2. RÉCEPTION ET INFORMATIONS

- Avril – Septembre : les clients peuvent se référer à la réception du Camping Parisi, située à proximité.
- Octobre – Mars : les horaires de check-in et remise des clés doivent être convenus à l'avance avec la direction.

3. CHECK-IN ET CHECK-OUT

- Check-in : 15h00 – 20h00. Les horaires différents doivent être convenus avec la direction et sont soumis à disponibilité.
- Les clients doivent présenter une pièce d'identité valide.
- Check-out : strictement avant 10h00 le jour du départ.

4. TARIFS ET SERVICES INCLUS

- Les tarifs varient selon la durée du séjour et le portail utilisé pour la réservation.
- Services inclus :
 - o Charges et consommation
 - o Wi-Fi gratuit
 - o Linge de lit et de bain
 - o Ménage final
 - o Kit de courtoisie pour la salle de bain

5. PARKING

- Parking public gratuit dans la rue (non garanti).
- Pendant la saison du camping, il est possible de demander une place de parking interne (selon disponibilité).
- Garage privé payant disponible sur demande (hauteur max 1,80 m).

6. SERVICES DU CAMPING PARISI

- Les clients de la maison de vacances peuvent accéder à la plage du camping.
- Lave-linge et sèche-linge disponibles pendant la saison (payant).

7. SUPPLÉMENTS ET EXTRA

- Taxe de séjour municipale (non incluse).
- Pour les autres suppléments, se référer au tarif en vigueur.

8. RÉSERVATIONS, ACOMPTE ET PAIEMENT

- Réservation obligatoire au moins 1 jour à l'avance.
- Acompte : 30 % du séjour (sauf règles spécifiques des portails).
- Séjour minimum : selon calendrier saisonnier.
- Paiement : à l'arrivée sauf accord contraire.
- Modes de paiement : carte de crédit, espèces.

9. ANNULATIONS ET NO-SHOW

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le check-in : remboursement complet de l'acompte.
- Annulation après 30 jours ou no-show : acompte conservé.
- Pour les réservations via portails (Booking.com, etc.), les règles spécifiques du portail s'appliquent.
- Toutes les annulations doivent être communiquées par e-mail à : info@campingparisi.it

10. SILENCE ET COMPORTEMENT

- Silence requis entre 22h00 et 08h00.
- Comportements, bruits, musique ou activités perturbant le calme sont interdits.

11. ANIMAUX DOMESTIQUES

- Animaux domestiques autorisés, à condition que :
 - Ils ne causent pas de dommages à l'appartement ;
 - Ils soient sortis pour leurs besoins ;
 - Ils ne soient pas laissés sans surveillance ;
 - Ils ne dérangent pas les autres clients.
- Les propriétaires d'animaux bruyants ou dangereux pourront être invités à partir.

12. LIMITATIONS ET INTERDICTIONS

- Fêtes, barbecues, événements privés, enterrements de vie de garçon / fille ou activités similaires interdits.
- Modification des réglages TV, Wi-Fi, appareils ou systèmes interdite.
- Interdit de fumer à l'intérieur. Autorisé sur la terrasse ou le jardin ; mégots abandonnés = amende 50 €.

13. TRI DES DÉCHETS

- Tri obligatoire avec les conteneurs désignés.
- La maison doit être libérée de tout déchet avant le départ.
- Non-respect ou amende municipale : pénalité de 50 € à 150 €.

14. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

- Le client est responsable de ses biens.
- La direction n'est pas responsable des vols, pertes ou dommages.
- Les objets perdus doivent être remis à la réception.
- Coffre-fort disponible sur demande.
- Surveillance nocturne disponible d'avril à septembre.

15. INVENTAIRE ET ÉQUIPEMENT

- À l'arrivée, le client reçoit l'inventaire et doit signaler les manquants.
- Les objets manquants ou endommagés seront facturés.
- Les meubles et équipements ne doivent pas être déplacés ou modifiés.

12. CONTACTS

-  www.campingparisi.it
-  info@campingparisi.it
-  0323 924160

Merci de votre collaboration.

Le respect de ces règles contribue à rendre le séjour agréable pour tous.

La direction vous souhaite un excellent séjour au Camping Parisi !